

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015



Le Vingt Quatre Septembre 2015, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Dix Sept Septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA CÔTE SAINT-ANDRE.

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Sébastien METAY, M. Eric GERMAIN-CARA, Mme Ghislaine VERGNET, Mme Bernadette BOUTHIER, M. Jean CHENAVIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nunzia MAZZILLI, Mme Marielle COUP, M. Daniel GERARD, Mme Corinne DEVIN, Mme Frédérique POINT, M. Lionel LABROT, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, M. Frédéric RAYMOND, M. Julien SERVOZ, M. Dominique MASSON, Mme Eliane MINE, M. Christophe VIGNON, M. André BARBAN, Mme Séverine FOUACHE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents représentés : 4

Mme Christiane CLUNIAT, représentée par Mme Mireille GILIBERT

M. Jean-Yves GARNIER, représenté par M. Eric GERMAIN-CARA

M. Pedro JERONIMO, représenté par M. Sébastien METAY

M. Jacky LAVERDURE, représenté par M. Christophe VIGNON

Secrétaire de séance : M. Julien SERVOZ.

Séance levée à 21h.

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 24 septembre 2015 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 17 septembre 2015.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 17 septembre 2015 a été affichée le 19 septembre 2015 à la porte de la mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose M. Julien SERVOZ, accepté à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

01. Patrimoine : Engagement dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de La Côte Saint-André (AdAP)

Rapporteur : M. le Maire

La commune a fait réaliser un diagnostic de l'état de l'accessibilité dans tous ses ERP entre 2011 et 2012.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la commune s'engage dans un Agenda d'accessibilité programmée pour son patrimoine d'Etablissement Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au public restant à mettre aux normes accessibilité :

ERP	Diagnostic de l'état d'accessibilité	Programme de mise en accessibilité	Travaux
Hôtel de Ville	Oui	2014	2015
Salle Aînés Côtis	Oui	2014	2015
Nouvelle salle du Dauphiné	Oui	2014	2015
Groupe scolaire	Oui	2015	2016/2017
Eglise St André	Oui	2016	2018
Vestiaires Jouffrey	Oui	2016	2018
Maison de l'auditoire	Oui	2016	2018
Stand de tir	Oui	2016	2018
Espace des Alpes – Bâtiment B	Oui	2017	2019
Château Louis XI	Oui	2018	2020
Espace des Alpes – Bâtiment A	Oui	2019	2021

Après exposé du rapporteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'engagement de la commune de La Côte Saint-André pour l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à présenter l'Agenda d'accessibilité programmée à M. le Préfet de l'Isère.**
- **Autorise Monsieur le Maire à demander l'octroi d'une période supplémentaire pour réaliser l'Agenda d'accessibilité programmée.**

02. Culture : Aménagement de l'espace urbain avenue Camille Rocher

Rapporteur : Eric GERMAIN-CARA

La Côte Saint-André souhaite honorer la mémoire d'Hector Berlioz.

Pour ce faire, il est proposé le projet d'une fresque lui rendant hommage sur un mur pignon situé à l'entrée Est de la Ville, avenue Camille Rocher, l'idée principale étant de valoriser le patrimoine de la Ville à travers cette fresque murale.

L'espace au pied de ce mur nécessite une rénovation profonde. De plus, cet aménagement en entrée de ville contribue à la perception de la cité de Berlioz par les visiteurs et les passants.

Le projet consiste à reprendre le revêtement du sol, créer des trottoirs praticables, améliorer l'éclairage public, enfouir les réseaux électriques et déplacer les panneaux de signalisation.

L'opération est estimée à 25 000 € HT. L'aide de l'Etat peut être sollicitée pour cette opération, par l'intermédiaire de l'enveloppe parlementaire.

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour assurer le financement de l'aménagement de l'espace urbain d'entrée de ville avenue Camille Rocher.

03. Culture : Renouvellement de la convention avec l'APAJH et l'Ecole de musique
Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle en matière de diffusion de la musique en direction d'un large public, l'Ecole de musique a engagé depuis plusieurs années un partenariat avec l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) à partir d'un projet pédagogique.

A ce titre, le professeur de percussion dispense un cours d'une heure et trente minutes une fois par semaine, en présence d'un accompagnateur de l'APAJH.

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention entre l'APAJH et la Ville de La Côte Saint-André cadrant, pour l'année scolaire 2015/2016, les conditions du partenariat pour la réalisation de cours de musique en direction des usagers de l'APAJH, sachant que la Ville participera au projet à hauteur d'un tiers, montant qui sera valorisé en subvention à l'association.

04. Vie associative : Subventions aux associations sportives
Rapporteur : Sébastien METAY

- Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 9 juillet 2015 relative aux subventions 2015 aux associations, par laquelle il a été décidé de verser aux associations sportives, dans un premier temps, 80% du montant de la subvention qui leur avait été accordée en 2014,
- Considérant la réforme menée sur les critères à prendre en compte pour le calcul de la subvention versée aux associations sportives, à savoir :
 - Effectifs (Moins de 18 ans et adultes),
 - Côté et non côté,
 - Régulation des variations d'une année sur l'autre + et - 20% ;
- Sur proposition de la Commission Economie – Vie Associative et Scolaire du 15 septembre 2015, il est mis au vote la répartition complémentaire suivante de l'enveloppe votée au Budget Primitif 2015 – chapitre 65 – article 6574 :

Entente Athlétisme Gillonnay –La Côte	613,64 €
Football Club de La Côte Saint-André (FCSA)	2 490,00 €
Judo Club Côté	362,39 €
Les Nageurs de la Bièvre	502,76 €
Shotokan Karaté Club Côté	197,61
UAC rugby	926,83 €

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour les dispositions ci-dessus concernant les subventions 2015 accordées aux associations sportives.

Pour : 21

Contre : 6

**05. Finances : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité –
Actualisation du coefficient multiplicateur**

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances rectificative pour 2014 n°2014-1655 du 29 décembre 2014,

Suite à la publication de la loi de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014, le coefficient multiplicateur ne fera plus l'objet d'une indexation. Il devra être obligatoirement choisi parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50. Ces dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2016.

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal fixe, à la majorité, le coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour : 21

Contre : 6

06. Finances : Annulation de produits irrécouvrables

Rapporteur : M. le Maire

Le Comptable Public a présenté un état de produits irrécouvrables suite à deux titres émis sur l'exercice 2009.

Le montant total de cette annulation de titres s'élève à **609,19€**.

Les recours faits par le Trésor Public n'ont pas abouti ; les crédits nécessaires figurent au budget au chapitre 65 (article 6541).

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'annulation de deux titres émis sur l'exercice 2009 pour un montant de 609,19 €.

07. Finances : Mandat spécial pour autoriser le Maire à se déplacer à Lattrop
Rapporteur : Mireille GILIBERT

L'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » s'est rendue à Dinkelland, commune néerlandaise issue de la fusion de seize communes dont LATTROP, lieu de naissance de Johan Barthold Jongkind. La municipalité de Dinkelland est favorable à l'étude d'un partenariat avec la commune de La Côte Saint-André. A cet effet, nos homologues de Dinkelland ont souhaité inviter le Maire et l'association à l'inauguration d'un bâtiment venant d'être implanté sur le lieu de naissance de Jongkind.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit avoir un mandat spécial de la part du Conseil Municipal pour la durée de ce déplacement, soit du 25 au 26 septembre 2015. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont il est investi. Il permet le remboursement des frais nécessaires, soit :

- Avion
- Location d'une voiture
- Hôtel.

Ce point est passé en commission Finances le 22/9/2015.

Après exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal accepte à la majorité :

- **De donner mandat spécial à M. le Maire, Joël Gullon ;**
- **D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 4

08. Finances : Motion de soutien de l'Association des Maires de France sur la baisse des dotations.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal adopte à la majorité la motion de soutien engagée par l'Association des Maires de France pour soutenir son action contre la baisse des dotations.

Pour : 21

Abstentions : 6

09. Informations

Rapporteur : M. le Maire

- Points sur les marchés publics
- Convention avec « 30 millions d'amis ».

La séance est levée à 21h.

Le Maire

Joël GULLON